

PRÉCISIONS – CADRAGE et INDEMNITÉS

Deux équipes d'un même club ne doivent pas se rencontrer à la première partie.

- toutes les équipes inscrites seront opposées entre elles à la première partie.
 - la partie dite de cadrage n'intervenant qu'à la troisième partie suivant le nombre d'équipes inscrites.
 - le nombre d'équipes restantes supérieur à 16, 32, 64, 128, 256, par un tirage au sort devra ramener les participants à l'un des chiffres ci-dessus précisés.
- Pour exemple : dans le cas où le nombre d'équipes restantes serait de 37, le cadrage devra en éliminer 5, afin que 32 équipes demeurent en compétition.

Dans la rubrique « Gestion des concours », vous trouverez un fichier intitulé « Tableau de calcul des Indemnités ».

Choisir dans le bandeau inférieur : Feuille Doublettes ou Feuille Triplettes

Ce tableau conçu par Mr Jacky Drouet Président de Mareuil sur Lay, est une aide pour faciliter le calcul des indemnités pour les concours officiels en doublettes et triplettes de 16 à 128 équipes.

Ce tableau mis à disposition des clubs organisateurs de concours officiels ne revêt aucun caractère obligatoire, et n'est inséré sur le site du CD85 qu'à titre indicatif.

Le Comité Directeur du CD85 a validé

le jeudi 21 février, sa mise en ligne sur le site Internet ffpjp-cd85.com